



Information - Règlement

Braderie 18/10/2026

Comité des fêtes Minihic / Rance

Le comité des fêtes du Minihic-sur-Rance organise sa braderie d'automne le 18 Octobre 2026 dans la salle des fêtes (salle Philippe de Dieuleveult) et la salle des sports (intérieur).

Réservé uniquement aux particuliers

Adresse : 35870 Le Minihic-sur-Rance, Place Thomas Bourcin ou (pour certains GPS) : Rue du Pron,

Accueil : Exposants à partir de 7h Public de 8 heures à 17 heures.
Les emplacements vous sont communiqués à votre arrivée, une boisson chaude (café, thé) offert à chaque exposant.
Entrée et Parking Gratuits, Buvette, restauration, WC sur place.

Emplacements, comme l'an passé, nous proposons :
Salle des sports, non chauffée, aucun matériel de fournis : 3€/m
Salle des fêtes, chauffée, table et chaise fournies : 5€ la table (1m20 environ), Emplacement pour portant en bord d'allée en supplément : 2€ (largeur 0.6m non fournis) ceux derrière le stand sont gratuits.

Pour nous contacter : Tél : 06.34.67.12.65 ou Mail : comite.minihic@gmail.com

Réservation : 2 méthodes : Internet ou Téléphone/mail

Par internet en suivant le lien suivant : <https://www.comite-fetes-minihic.com/braderies>

Par téléphone : 06.34.67.12.65

Les exposants s'engagent à ne participer au maximum qu'à deux ventes au déballage par an (législation).

Une pièce d'identité pourra vous être demandée lors de votre participation.

Après confirmation de la disponibilité, envoyez ou déposez votre règlement avec vos coordonnées : nom, prénom, adresse, numéro de téléphone, salle, métrage ou nombre de tables à l'adresse suivante :

Comité des fêtes, 2 place de l'église 35870 Le Minihic sur Rance

Règlement de préférence par chèque au même nom que celui de votre inscription :

A l'ordre du : Comité des fêtes du Minihic sur Rance.

Si le nom est différent de celui de l'inscription, merci de préciser au dos du chèque, le nom de la réservation.

La réception de votre règlement valide votre inscription. Confirmation par SMS ou par mail.

L'inscription est définitive et ne donne lieu à aucun remboursement (sauf annulation par l'organisateur).

La réservation et le paiement sont obligatoires pour valider l'inscription. Les emplacements sont attribués prioritairement selon la date de règlement, ensuite les desiderata de chacun.

En cas d'annulation de l'événement par les organisateurs ou la préfecture (pandémie, catastrophe naturelle, etc.), l'organisation fera le maximum pour prévenir le plus rapidement possible les personnes inscrites. Les participants seront intégralement remboursés. Si le règlement a été effectué par chèque, le chèque sera détruit et la preuve envoyée par SMS. Si règlement par CB, le compte sera recredité

Les exposants s'engagent à rester jusqu'à la fin de la braderie (17h)

L'emplacement doit être laissé propre après la braderie (pas de carton ou sac poubelle).

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradations subits par le bradeur ou occasionné par ce dernier.